



APE et adjoint mairie

Par **Matcor**, le **20/02/2020 à 10:01**

Bonjour,rrnrJ'aimerais savoir si un président d'association de parents d'élèves peut être adjoint en mairie et, s'il est aussi élu en tant que représentant de parents, peut il aussi être adjoint ?rrnrSur quels textes s appuyer ?rrnrMerci à tous.

Par **morobar**, le **20/02/2020 à 11:06**

Bonjour,rrnrUn adjoint n'a pas le droit de faire des enfants et ne peut donc pas adhérer à une association de parents d'élèves.rnrDe même les adjoints, c'est comme à l'église, intercition de se marier.rnrBref pour être clair, la fonction municipale n'est pas incompatible avec le statut associatif.rnrCeci écrit, il est d'usage pour éviter toute situation conflictuelle, que l'élu ne participe pas au vote s'il concerne son association (subventions, locaux...)